

Inscription

Language

French

LE 4 DÉCEMBRE 2013, LA DIÈTE MÉDITERRANÉENNE A ÉTÉ INTÉGRÉE AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ PAR L'UNESCO, PENDANT LA RÉUNION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL À BAKOU (AZERBAIDJAN).

Sept états aux cultures méditerranéennes millénaires ont souscrit cette candidature : Portugal (Tavira), Chypre (Agros), Croatie (Hvar et Brac), Grèce (Koroni), Espagne (Soria), Italie (Cilento) et Maroc (Chefchaouen).

La décision du Comité concernant l'intégration de la Diète Méditerranéenne dans la Liste Représentative de l'UNESCO découle, entre autres, des critères suivants :

- La Diète Méditerranéenne est un ensemble de pratiques traditionnelles, connaissances et de compétences transmises de génération en génération et qui donne un sentiment d'appartenance et de continuité aux communautés concernées ;
- L'inscription de la Diète Méditerranéenne dans la Liste Représentative pourrait donner une plus grande visibilité à la diversité du patrimoine culturel immatériel et promouvoir le dialogue interculturel au niveau régional et international.

La demande d'inscription de la Diète Méditerranéenne dans la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO a été élaborée et présentée conjointement par les 7 états mentionnés ci-dessus. La préparation technique et formelle des contenus a été réalisée dans la collectivité de Tavira, en répondant à toutes les exigences de l'UNESCO, une procédure partagée entre les institutions publiques et privées, au niveau national et régional mais surtout avec la communauté locale, un travail réalisé en étroite relation avec les États et communautés respectives.

Diète Méditerranéenn2013 Eng ^[1] | Fr ^[2] [savoir +](#) ^[3]

Pour voir le filme de la candidature, cliquez ICI ^[4]

Source URL (modified on 08/07/2016 - 12:22): <http://dietamediterranea.pt/?q=fr/node/260>

Links

- [1] http://dietamediterranea.pt/sites/default/files/20151-EN-v2_ultima%20versao_0.doc
- [2] http://dietamediterranea.pt/sites/default/files/20151-FR-v2%5B1%5D_ultima%20versao_0.docx
- [3] <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=en&pg=665#8.10>
- [4] <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00011&RL=00884>